

ASSEMBLEE GENERALE 2014**14 mai 2014****PROCES VERBAL**

Le quorum requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire est de 148 (1/4 des membres). Le nombre de salles présentes ou représentées est de 236. L'A.G peut donc valablement délibérer.

Michel Humbert ouvre l'Assemblée Générale à 10h45 et prie les participants d'excuser le retard dû à la projection qui a précédé dans la salle du 60^{ème}. Il salue la présence de Hugues Quattrone, chef du service de l'exploitation du CNC, Patrick Brouiller, président de l'AFCAE, puis Richard Patry, Président, Marc-Olivier Sebbag, délégué général et Erwan Escoubet de la Fédération Nationale des Cinémas Français.

Lecture est faite du rapport moral et d'activité par **Jacques Fretel**, secrétaire du SCARE.

Michel Humbert annonce que le SCARE a recruté une déléguée générale et présente Béatrice Boursier, qui a œuvré dans le domaine de l'Art & Essai : à l'AFCAE puis en tant que distributrice et possède une connaissance du secteur et un réseau.

Béatrice Boursier se présente et communique l'adresse du nouveau site du Scare, l'un des outils dont le syndicat s'est doté. Il informera ses adhérents mais aussi permettra d'échanger avec un espace adhérent pour communiquer des informations réservées, remonter toute question et problèmes et débattre sur des sujets précis.

Un identifiant et un mot de passe seront communiqués aux adhérents.

Des groupes de travail sont en cours de constitution, tous ceux qui souhaitent y participer sont invités à se proposer.

Il est demandé aux adhérents de communiquer les difficultés, en particulier de programmation, le plus en amont possible, pour agir collectivement.

Un certain nombre d'adhérents expriment leur satisfaction de l'engagement d'une déléguée générale.

Boris Spire – L'Ecran de Saint-Denis, souhaite que le SCARE devienne un syndicat offensif et virulent, dont le rôle est d'être présent dans tous les débats.

Luigi Magri souhaite qu'une campagne d'adhésion soit menée auprès des salles pour grossir les troupes du Scare, qui n'existe pas dans l'esprit des directeurs de salles Art & Essai. Cela permettra de peser dans les nombreux combats. Il existe 1200 cinémas Art & Essai, le SCARE compte 600 salles adhérentes.

Michel Humbert rappelle que la trésorerie du syndicat permet de financer le poste et les actions pour 6 ans. Il faudra augmenter le nombre d'adhérents pour les pérenniser.

Il souligne qu'il faut coordonner les efforts sur le terrain politique.

C'est le SCARE qui portera les actions quand il s'agira de points techniques. Certains syndicats régionaux font désormais un vrai travail.

Le choix de rester dans ces syndicats et d'adhérer également au Scare appartient aux exploitants mais il lui semble souhaitable que tous ceux qui partagent la même philosophie et le même travail soient au SCARE qui est un syndicat national. Il souligne que certains syndicats régionaux interdisent aux mono-écrans d'être en double appartenance et que certaines régions comportent plusieurs syndicats régionaux qui se recoupent.

Rémy Husenot – Cinéma Alain Resnais de Clermont L'Hérault, se réjouit du renouvellement des équipes dans les différentes structures (SCARE, AFCAE, GNCR), de la transition harmonieuse qui s'appuie sur l'expertise des plus anciens et de la volonté de collaboration indispensable pour faire face aux défis qui se présentent.

LA PROGRESSION DU RETOUR DE FOND DE SOUTIEN DES 3 OU 4 PREMIERES TRANCHES est le premier sujet débattu.

Hugues Quattrone, chef du service de l'exploitation du CNC, rappelle le principe du soutien automatique : les plus petites tranches, qui concernent les exploitants qui paient le moins de TSA sont celles qui bénéficient du plus haut taux de retour. Le système est dégressif et re-distributif. Ceux qui acquittent le plus gros montant de TSA sont ceux qui en récupèrent le moins en valeur relative. Renforcer les premières tranches du fond de soutien améliorerait le retour pour les exploitants de la petite et certainement de la moyenne exploitation, et accentuerait le caractère re-distributif du soutien.

Il invite à consulter le site du CNC qui détaille les tranches et coefficients majorateurs.

Michel Humbert indique que pour la distribution, des retours de fond de soutien supérieurs à la cotisation ont été négociés pour certaines tranches.

Pour l'exploitation, compte tenu de dépenses d'entretien et de maintenance qui ont augmenté beaucoup plus fortement pour les indépendants et les petites salles, il est indispensable que le retour du fond de soutien permette de couvrir ces frais. Les sommes concernées sont peu importantes comparées à la totalité des aides automatiques mais cruciales pour les salles concernées. « Nous demandons que le principe re-distributif soit renforcé pour les plus petits établissements. » conclut-il.

Richard Patry, Président de la FNCF, remercie le SCARE de l'accueillir à son AG et approuve les propos de Michel Humbert. Il rappelle que la réforme du fond de soutien était un engagement majeur de la nouvelle équipe de la FNCF, et que c'était sous cet engagement que Michel Humbert avait accepté de rejoindre le bureau de la FNCF.

La recette augmente dans les salles de cinéma en raison de l'inflation, mais le barème ayant des montants fixes, il dégrade mécaniquement la part de retour de l'exploitation. Les tranches les plus hautes à 70 % sont de moins en moins efficaces.

Dans un premier temps, la FNCF souhaite revenir à un taux de retour pour l'ensemble de l'exploitation de 50 % minimum alors qu'il est aux alentours de 47 %, avec la ré-évaluation de 6 % obtenue l'année dernière.

La FNCF alerte régulièrement le CNC sur la nécessaire rénovation du barème.

Dans un deuxième temps, si cette ré-évaluation est obtenue, la répartition entre les types d'exploitation sera à trouver, ce qui est moins évident pour la FNCF, fédération unitaire.

Mais Richard Patry promet d'ouvrir le débat pour définir de quelle manière modifier le barème et le rendre plus efficace pour les salles Art & Essai.

La FNCF a demandé au CNC un bilan sur le compte de soutien depuis le début des années 2000 pour savoir quelles salles, quels types d'établissements, sont défavorisés par le taux de retour.

Pour **Patrick Brouiller** également, Président de l'AFCAE, il s'agit d'un élément essentiel.

L'évolution de la concentration depuis 10 ans a complètement déséquilibré l'effet mutualiste du compte de soutien. Il pense que les grandes enseignes auraient construit beaucoup moins de multiplexes s'il n'y avait pas eu de compte de soutien et que le passage au numérique a très largement profité en termes d'économies aux plus grosses structures alors qu'il a représenté pour les indépendants une addition de frais sans réduction de personnel qui a, par contre, dû être formé.

Il appelle au courage politique pour une mobilisation commune sur ces questions majeures.

LA QUESTION DE L'APRES VPF est ensuite abordée.

Pour **Richard Patry**, on ne pourra pas se passer d'un outil de régulation et de financement mis en place qui a permis à 5500 salles de cinéma soient équipées en numérique. Il serait dommage qu'après ces efforts qui ont abouti à ce que la France soit le premier pays à avoir basculé vers le numérique, on assiste à la fermeture de 1000 écrans quelques années après.

Selon lui, il faut impérativement lier ces deux enjeux : la réforme du compte de soutien et le remplacement du système de VPF, auquel il faut absolument réfléchir et se concerter.

Avec la multiplication des salles sans VPF, (les nouvelles salles et celles qui ont amorti leur équipement), les salles payantes vont être de moins en moins attirantes.

Il attend des exploitants de salles de cinéma des idées et réflexions sur ce sujet majeur.

Il en profite pour conseiller aux participants de placer les sommes nécessaires au remboursement de Cinénum, le dispositif d'accompagnement du CNC, qui comportait une partie de subventions remboursables sur les VPF. Le CNC va en effet commencer à appeler les remboursements. Il a été demandé d'échelonner les remboursements pour ne pas déstabiliser les petites entreprises.

Michel Humbert souligne que le remboursement de ces avances sur les VPF va entamer la trésorerie, ce qui rend la réévaluation du fond de soutien encore plus nécessaire.

Patrick Brouiller ajoute que les économies réalisées par le passage du 35 mm au numérique, évaluées à 60 millions d'euros par an, resteront pérennes. Par contre, on ne connaît pas la durée de l'amortissement des investissements réalisés par les salles il y a 3 ou 4 ans. De plus, on sait qu'il y a de nouvelles offres technologiques que les salles Art & Essai doivent proposer pour rester aussi attractives que les salles avec lesquelles elles sont en concurrence. Il faut permettre aux salles de la petite et moyenne exploitation de continuer à travailler dans un contexte où les collectivités locales auront de plus en plus de difficultés à soutenir le cinéma comme elles l'ont soutenu jusqu'à maintenant.

Michel Humbert précise que ce sera un combat de tous les jours, qui devra être collectif et solidaire pour pérenniser sur le long terme une diversité des écrans et sur les écrans. Il rappelle que les propositions du sénateur Lagache sont très intéressantes pour encadrer l'installation de futurs multiplexes bien qu'il en existe 150 qui ont déjà modifié le paysage : rotation accélérée des films, préhension de plus en plus importante de films par les grandes enseignes, et, ce faisant, préhension du public par ces enseignes qui arrivent à être plus désirables que nos établissements. Il faut gagner en désirabilité, propose-t-il.

L'OPERATION 4 EUROS est évoquée par **Guillaume Bachy**, Cinémas du Palais à Créteil.

Il regrette que le sentiment des salles adhérentes au Scare n'ait pas été pris en compte au moment du vote de l'opération et souhaite qu'à l'avenir une circulation des idées puisse avoir lieu et puisse remonter plus rapidement pour les futurs votes et décisions.

Michel Humbert rappelle l'origine de l'opération 4 euros : une contrepartie, un peu rude certes, pour l'obtention de la baisse de TVA, qui a permis de réinstaller le cinéma dans le champ culturel. Ce qui était fondamental pour éviter que les technocrates libéraux n'aient un argument pour déstructurer le système de financement du cinéma français.

L'échange, la consultation, la possibilité de fournir des idées, des réponses et des propositions seront facilités par la mise en place d'outils au sein du SCARE.

L'échange a déjà été fluidifié au sein du Conseil d'Administration.

TARIFS DES EQUIPEMENTIERS NUMERIQUES

Florent Paris - le Louxor, Ste Marie d'Oloron, soulève la question.

Il est constaté des tarifs extrêmement variables pour des prestations identiques. De plus, ces prix sont souvent très largement sur-évalués, et peuvent être jusqu'à 4 fois supérieurs à la valeur réelle, situation accentuée par la présence d'intermédiaires qui se partagent le territoire. Les négociations pour un petit établissement sont beaucoup plus difficiles que pour ceux qui peuvent acheter en gros. Il remarque que le marché est tenu uniquement par deux gros installateurs, Cinemecanica et Ciné service. De plus, des sociétés aux noms différents ne sont souvent que des filiales locales de ces entreprises, parmi lesquelles quelques indépendants essaient d'émerger.

Il suggère qu'un comité d'observation soit mis en place, voire qu'une fourchette de prix soit établie.

Richard Patry s'accorde à souligner l'exagération des prix pratiqués, sujet sur lequel le CNC est impuissant dans une économie libérale comme la nôtre, où on ne peut pas encadrer le marché de l'entretien des cabines. Cela serait immédiatement sanctionné par le Conseil de la Concurrence.

Cependant, il objecte que les négociations sont toujours possibles, même si elles sont plus compliquées pour les plus petits. Le marché est au contraire très concurrentiel selon lui.

On peut obtenir un devis du concurrent et faire baisser le tarif de son contrat, on peut changer d'installateur, ce dernier peut entretenir du matériel acheté chez un autre.

Il y a énormément d'installateurs sur le marché.

Il suggère aussi de se regrouper : si 3 ou 4 associations se regroupent et remettent en question leurs contrats d'entretien, elles peuvent obtenir des prix.

Il avance également une piste de réflexion : le CNC pourrait établir des barèmes de remboursement au-delà desquels on ne rembourse pas.

Michel Humbert ajoute que le Conseil d'Administration du SCARE a abordé la question et souhaite faire des études et des comparatifs.

Richard Patry trouve que c'est une excellente idée, que certains syndicats ont déjà mise en place, et que cela peut s'étendre aux commissions de carte bleue, aux contrats d'entretien et à d'autres frais. Il est important de circulariser l'information.

LA FORMATION DES PROJECTIONNISTES

Eric Raguet, directeur de Cinébus et président de l'ANCI, Association des Cinémas Itinérants, souhaite que le CAP projectionniste évolue avec une option itinérante et des aptitudes proches de celles d'un installateur pour gagner en autonomie.

Richard Patry pense que le CAP de projectionniste n'a plus de raison d'être car il n'est pas adapté au numérique. Bien qu'il y ait énormément de formations comprenant un volet technique proposées par des organismes – Afomav, FPTV ...- aucune n'est diplômante par un CAP.

En effet, la FNCF gère la convention collective de l'exploitation. Dans la commission mixte paritaire siègent les syndicats de salariés dont certains – représentés quasi exclusivement par les salariés des grandes enseignes – sont viscéralement et dogmatiquement opposés à toute forme de polyvalence dans le CAP de projectionniste.

Or, il est évident que la polyvalence existe déjà depuis une vingtaine d'années pour les projectionnistes des salles Art & Essai, qui sont amenés à tenir la caisse par exemple.

Une formation diplômante permettrait de réduire les coûts de maintenance puisque les agents de cinéma seraient habilités à manipuler le matériel, changer de lampes ...

Cependant, il met en garde sur les suppressions totales de contrats de maintenance avec les installateurs, qui ne fourniraient plus les mises à jour.

Michel Humbert indique qu'un accord a été passé avec la CST dont le SCARE est devenue adhérent en occupant ses locaux.

Ken Legargeant précise qu'une partie du loyer du SCARE est une adhésion à la CST. Cette dernière propose aux adhérents du SCARE une adhésion à la CST pour un tarif de 50 euros au lieu de 100 euros. Les adhérents pourront bénéficier de formations et un projet d'achat de colorimètre, qui pourra être prêté aux salles, est à l'étude.

Jean-Jacques Geynet, directeur de Cinéspace à Beauvais et Président de l'AFOMAV s'interroge sur la période intermédiaire, avant qu'un nouveau CAP puisse voir le jour.

Richard Patry assure que l'ancien CAP ne sera pas supprimé tant qu'un nouveau diplôme ne sera pas défini.

Il appelle à ce propos les membres du SCARE à rejoindre la commission sociale, qui compte déjà Ken Legargeant, en raison des enjeux et du travail conséquent.

RAPPORT FINANCIER

Denis Blum, trésorier du SCARE, commente le bilan financier. Les dépenses ont augmenté sur le poste Etudes et honoraires, ce qui correspond au développement du site internet et à des frais juridiques pour la défense d'un adhérent du SCARE.

Michel Humbert précise que la dépense a été répartie à 50/50 entre la FNCF et le SCARE en raison du caractère fondamental du procès qui concernait l'ensemble des adhérents : il s'agissait de l'indexation d'un loyer sur le CA avec intégration des subventions Art & Essai dans les recettes.

Le résultat est en baisse par rapport à 2012 : certaines salles ont quitté le SCARE à cause du problème de double appartenance non permise par certains syndicats et d'autre part du fait des cotisations appuyées sur des recettes en baisse.

La prudence est donc conseillée ainsi que le besoin de recruter de nouveaux adhérents.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Humbert communique le résultat des élections, pour lesquelles 8 candidats étaient en lice pour 4 postes. Il incite les candidats non élus cette année à se représenter l'année prochaine car des sièges se libéreront.

306 votants, 295 voix exprimées, 11 bulletins nuls.

Ont été élus :

Céline Delfour

Aurélia Di Donato

Stéphane Libs (sortant)

Aline Rolland (sortante)

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Il est 13h, Michel Humbert remercie les participants et clôt l'Assemblée Générale.